N° 2795. Samedi 2 Décembre 1843.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Célestins*, n. 9, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeur de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-Thomas n. 5, place de la Bourse*, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS *est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.*

Lyon, 1er décembre 1843.

La *Gazette de France* attache à la présence du duc de Bordeaux en Angleterre une grande importance; elle s'applique à faire croire qu'elle a causé une assez vive émotion en France, et que cette émotion a gagné la presse. La *Gazette de France* se trompe étrangement. En dehors du parti légitimiste et en dehors du parti de la cour, on s'inquiète fort peu du duc de Bordeaux. Pourquoi la nation s'en occuperait-elle? est-ce qu'elle n'a pas la conscience de sa force? est-ce qu'elle ne sait pas qu'une nouvelle restauration est impossible?

Les légitimistes ont beau nous dire que le duc de Bordeaux n'est pas responsable des faits accomplis, le pays ne pense pas de même : il le rend solidaire des actes de ses pères. Cela doit être. Vous dites qu'il représente un principe; or, ce principe a été jugé funeste à notre sécurité, à notre liberté, à notre dignité. A diverses reprises il a été repoussé par la France d'une manière décisive et solennelle ; sous quelque aspect qu'on le représente, et quelle que soit sa personnification, elle n'en veut plus. Voilà qui est clair et positif. Nous avons toujours dit qu'entre le duc de Bordeaux et le parti de l'étranger il y a alliance morale, si ce n'est directe; et ne se manifeste-elle pas d'une manière positive? Aujourd'hui, le duc de Bordeaux n'est-il pas fêté par les lords d'Angleterre? n'est-il pas l'objet de leurs prévenances?

Nous demanderons aujourd'hui à la *Gazette*, qui a tant crié contre la politique anglaise, comment il se fait que le duc de Bordeaux se laisse ainsi fêter par les tories, comment il a pu se résoudre à leur témoigner tant de tendresse.

On le voit, les faits viennent éclairer la situation. Les criailleries de certains journaux légitimistes contre les Anglais n'étaient pas sincères; au fond, la branche aînée des Bourbons compte toujours sur les secours de l'Angleterre, et c'est pour se les ménager que le duc de Bordeaux a entrepris son voyage chez nos éternels antagonistes.

La *Gazette de France* s'abuse étrangement si elle pense qu'il est possible de se méprendre sur la politique de son parti, et nous sommes persuadés qu'elle sera amenée avant peu à reprendre ses anciens errements d'avant 1830, ou bien à cesser d'en être l'organe.

Le rappel du duc de Bordeaux par la France est une impossibilité morale. Sans doute, s'il n'y avait entre la France et lui d'autre obstacle que le gouvernement actuel, le duc de Bordeaux pourrait espérer; mais il y a derrière ce gouvernement souvent chancelant des idées puissantes et fortes appelées à intervenir dans les situations extrêmes, et ces idées sont exclusives de l'idée de restauration.

La *Gazette de France* a donc grand tort de croire que si dans ce moment quelques journaux discutent sur les sources de l'autorité, sur les principes dont elle doit découler, c'est parce qu'on pressent généralement que nous approchons d'une époque où il y aura lieu à demander au pays de se prononcer sur ces points.

La question de souveraineté est gagnée en principe en France. Le gouvernement actuel ne procède que de la souveraineté nationale. La question à décider dans l'avenir n'est plus que la question d'application, de pratique, et, quoi qu'il arrive, la France n'acceptera plus de gouvernement basé sur le droit de naissance uniquement, à moins que, conquise et réduite à l'obéissance, elle ne soit obligée de nouveau de s'humilier devant l'étranger et de subir ses conditions; mais son courage et sa prudence la préserveront sans doute d'une pareille calamité.

Si les choses, ce que nous ne croyons pas, arrivaient à ce point que la France ne pût se sauver de la légitimité que par de nouvelles perturbations, nous plaindrions les imprudents qui auraient de nouveau mis en ébullition la lave révolutionnaire; car alors les situations mitoyennes seraient absorbées par les situations extrêmes, et les résultats qui en sortiraient ne seraient pas favorables aux faiseurs de restaurations.

Nous trouvons dans le *National* la chronique suivante qui n'est pas sans intérêt :

« Si les vœux de M. Guizot et de M. Teste se réalisent, le ministère du 29 octobre se modifierait très-légèrement avant la session.

» M. Guizot a le souvenir de l'éloquence de M. Teste; il redoute de revoir encore cet organe du gouvernement gonflé, bouffi, hyperbolique, perdant la plupart de ses causes et ne gagnant les autres qu'après les avoir compromises.

» M. Teste n'a pas précisément de lui-même l'opinion qu'en a M. Guizot. Mais si celui-ci n'est pas fâché de se défaire d'un collègue incommode, M. Teste est fort disposé à céder la place; bien plus, il le désire. Il parle de sa santé délabrée, de son impuissance à porter plus long-temps le fardeau. Il aspire au repos du soir après la fatigue d'un si long jour.

» Pourquoi donc ce désintéressement invraisemblable? La cause en est simple. Il est décidément arrêté que M. de Bastard abandonne sa place de président de chambre de la cour de cassation. Ceci flatte le goût de M. Teste pour le repos du soir; il lui serait doux de s'établir sur ce fauteuil et d'y jouir des douceurs du sommeil et de la paix du cœur promises aux justes. Il insiste donc pour être nommé, et M. Guizot encourage et soutient ses prétentions.

» Cet accord est assez rare, mais il s'explique : le chef de la doctrine a près de lui M. Dumon (du Lot) qu'il désire faire entrer au conseil à la place de M. Teste, et, de plus, il tient en réserve pour ses collègues, au conseil d'état, plus d'un protégé dont il veut faire la fortune.

» Ainsi tout marcherait au gré de M. Guizot. Placer M. Teste à la cour de cassation, c'est se défaire d'un embarras et se donner pour collègue un ami éprouvé; cet ami, il faudra le remplacer comme vice-président au conseil d'état, autre ressource pour le ministère : on réaliserait en même temps les promotions promises pour la cour des comptes. Il y a aussi quelques modifications importantes à faire à la cour suprême et à la cour royale, sans compter les nominations aux grades de lieutenants-généraux et de maréchaux-de-camp que l'on prépare et qui viendront à propos raffermir les députés chancelants et conquérir les consciences quelque peu résistantes. »

Afrique française.

Le rapport suivant a été adressé par le général Baraguay-d'Hilliers à M. le maréchal Bugeaud, gouverneur-général de l'Algérie :

« Constantine, 4 novembre.

» Monsieur le maréchal,

» Il existe dans la province de Constantine une tribu puissante, les Sahari, qui passent l'hiver dans le désert, le printemps, l'été et l'automne dans le Shah ou le Tell, où elle fait paître ses nombreux troupeaux. Chaque année les Sahari ont donné lieu à des plaintes graves. Tantôt ils s'établissent dans les champs qu'ils dévastent; tantôt ils font le métier d'intercepteurs de routes, et chaque année, avant de regagner le désert, ils pillent une tribu. Cette année, les Smoulls ont été victimes de leurs brigandages : sans aucune provocation, les Sahari, saisissant le moment où le caïd des Smoulls était avec son goum à lever l'impôt chez les Segnias, sont tombés sur la tribu des Smoulls, lui ont tué du monde et lui ont enlevé 100 chameaux.

» Je ne pouvais abandonner des tribus soumises; il était temps de réprimer ces brigandages et d'en punir les auteurs. En conséquence, j'ai donc ordonné au commandant Legrand des spahis de marcher contre les Sahari et de les châtier. 160 chasseurs, autant de spahis et les différents genres de tribus réunis par le kalifa poursuivirent les Sahari et les atteignirent au défilé de Batena, par lequel ils gagnent le désert. Prévenus de notre dessein, les Sahari s'étaient réunis et protégeaient la fuite de leur tribu. Ils opposèrent une vive résistance à notre attaque. D'abord, ils repoussèrent le goum et les spahis; mais les escadrons de chasseurs étant venus en aide, ils furent enfoncés, laissèrent 60 hommes sur le terrain et nous abandonnèrent une quantité innombrable de moutons et 2,400 chameaux qui furent conduits à Constantine.

» Mon intention étant de les punir et non de les ruiner, je leur ai fait dire que s'ils venaient demander l'aman, je leur rendrais leurs chameaux; je ne doute pas qu'ils viennent. En alliant ainsi la générosité à la sévérité, nous leur donnerons, je crois, une haute idée de notre force.

» Le commandant Legrand, dans le rapport qu'il m'a adressé, se loue particulièrement des capitaines Dambry, Decroix, Laurent et d'Estampes; du lieutenant Duhard; des sous-lieutenants Cousin, de Gaubier, Soliman, Ferrari; des adjudants Douai et Mathias; d'Abderrakman, mameluck; d'Amonda-Ben-Si-Aduli, hama-

---

FEUILLETON DU CENSEUR — 2 DÉCEMBRE.

BÉRANGER ET PAUL-LOUIS COURIER.

(*Suite et fin.*)

Un autre point de ressemblance entre Béranger et Courier, c'est le peu d'enthousiasme qu'ils se sont senti l'un et l'autre pour la gloire militaire de Napoléon; mais hâtons-nous d'ajouter que leurs antipathies furent différentes. Béranger, amant passionné de la liberté, détesta dans Napoléon l'un de ses mortels ennemis et le créateur du despotisme militaire en France; mais il rendit hommage à ce génie des combats : il l'aurait même accepté volontiers pour souverain, sans trop lui en vouloir de ses victoires, en lui donnant *la politique de Lise* pour charte constitutionnelle. Au lieu que Courier ne comprit jamais cet homme qui, faisant de l'Europe un immense champ de bataille, l'embrassait d'un seul coup d'œil et y conduisait de triomphe en triomphe ses redoutables légions. Ses *Conversations chez la comtesse d'Albany* attestent son mépris aveugle pour ces guerres mémorables où éclataient une science et un génie qu'il ne sut pas admirer.

Il faut le dire, même au risque d'être sévère, Courier est un de ces esprits fins, ingénieux et merveilleusement cultivés, éminemment doués de sens commun, mais plus justes que profonds, possédant au suprême degré les qualités nécessaires au genre satirique. Myopes au moral, ces hommes perçoivent le détail et ne saisissent pas l'ensemble; le côté mauvais d'une action ou d'un événement, circonscrit à sa valeur présente, sans tenir compte de son origine ou de sa fin, est ce qui les frappe tout d'abord. Ils ne voient pas, avant, la grandeur des desseins, ni, après, la puissance des résultats; ou, s'ils le voient, ce n'est pas assez lumineusement pour qu'ils en soient uniquement préoccupés, et ils oublient ce que toute chose humaine a en soi de ridicule ou de douloureux.

Ce n'est pas seulement en face de la grandeur quelquefois odieuse de Napoléon que le jugement de Courier a défailli; il n'a guère compris les plus illustres de ses contemporains. Ses affections sont rares, ses répugnances nombreuses; il se moque de LA MENNAIS avec une incroyable légèreté; il proscrit le *galimatias* de M. de Châteaubriand et de M. d'Arlincourt, associant ainsi deux noms qui n'ont de commun que le titre de vicomte.

Pour les littératures étrangères, la grecque est à peu près la seule dont il fasse grand cas et dont il se serve : la préface à sa traduction d'Hérodote en fait foi; et ailleurs il raille, par quelques uns de ces mots plaisants et superficiels dont a tant abusé Voltaire, les études sur la science indienne, devenues de nos jours la source de profondes découvertes philosophiques. Il a son savoir, ses idées, ses principes, et il y demeure : ceux qui ne sont point avec lui, sont contre lui. Il n'éprouve pas cette vénération religieuse des ames vraiment grandes pour les travaux consciencieux du génie humain, qui méritent l'examen avant la condamnation, car, s'ils contiennent une parcelle de vérité, il faut la séparer avec respect pour la mettre dans l'arche sainte des conquêtes de l'esprit, et ne frapper que sur les erreurs. Si cette vénération manqua à Courier, c'est qu'il lui manqua aussi le sens de l'avenir, par lequel on devine, pour ainsi dire, la vérité naissante avant qu'elle soit démontrée. Il fut l'homme du présent; il le trouva laid et se mit à le railler. Raillant beaucoup parce qu'il sentait peu, il n'a pas eu un moment de *pitié pour notre gloire*, pas un élan douloureux vers une destinée meilleure; en un mot, il a été incomplet.

Tel ne fut pas Béranger, et c'est en cela qu'il est vraiment admirable. Il faut des hommes comme Courier, patients et sagaces investigateurs des fautes de leur temps; mais il en faut aussi qui ne se contentent pas de flétrir le présent et d'y rester; il en faut qui aspirent, par une sainte pitié, à délivrer et à faire marcher la race humaine. Mais s'il s'était trouvé un homme qui eût manié mieux que nul autre le *fouet aux satiriques nœuds*, selon l'expression d'un poète; si ce homme, impitoyable pour les méchants, avait senti son cœur se fondre en déplorant les maux de ses concitoyens; si, avec cette intelligence occupée du présent, ce cœur ému des misères passées, cet homme avait encore possédé une ame pleine des aspirations de l'avenir, exprimées en vers sublimes, nous dirions : Où est ce citoyen intrépide? où est ce poète, ce philosophe?... Quoi! ce n'est qu'un chansonnier? Oui; mais ce chansonnier, c'est Béranger.

Ecoutez, voici une chanson, politiques qui agitez en longs discours le destin de la France, lequel, par bonheur, ne dépend pas de vous. Cette chanson s'appelle *les Fous*, et ce titre est amèrement sérieux :

Vieux soldats de plomb que nous sommes,
Au cordeau nous alignant tous,
Si des rangs sortent quelques hommes,
Tous nous crions : A bas les fous!
On les persécute, on les tue;
Sauf, après un lent examen,
A leur dresser une statue
Pour la gloire du genre humain.

Combien de temps une pensée,
Vierge obscure, attend son époux!
Les sots la traitent d'insensée;
Le sage lui dit : Cachez-vous.
Mais la rencontrant loin du monde,
Un fou *qui croit au lendemain*
L'épouse; elle devient féconde
Pour le bonheur du genre humain.

J'ai vu Saint-Simon le prophète,
Riche d'abord, puis endetté,
Qui, des fondements jusqu'au faîte,
Refaisait la société.
Plein de son œuvre commencée,
Vieux, pour elle il tendait la main,
Sûr qu'il embrassait la pensée
Qui doit sauver le genre humain.

. . . . . .
. . . . . .

Qui découvrit un nouveau monde?
Un fou qu'on raillait en tous lieux.
Sur la croix que son sang inonde,
Un fou qui meurt nous lègue un Dieu.
Si demain, oubliant d'éclore,
Le jour manquait, eh bien! demain
Quelque fou trouverait encore
Un flambeau pour le genre humain.

En entendant ces vers délicieux, ne vous semble-t-il pas revenir à ces beaux temps où les sages séduisaient les hommes à la philosophie dans la langue harmonieuse de la poésie, sa céleste sœur? Ecoutez encore, le chansonnier se fait prophète :

Société, vieux et sombre édifice,
Ta chute, hélas! menace nos abris;
Tu vas crouler : point de flambeau qui puisse
Guider la foule à travers tes débris!
Où courons-nous? Quel sage en proie au doute
N'a sur son front vingt fois passé la main?
C'est aux soleils d'être sûrs de leur route;
Dieu leur a dit : Voilà votre chemin.

Mais le passé nous dévoile un mystère :
Au bonheur, oui, l'homme a droit d'aspirer;
Par ses labeurs plus il étend la terre,
Plus son cerveau grandit pour l'enserrer.
En nation il vogue, nef immense,
Semer, bâtir, aux rivages du temps;
Où l'une échoue, une autre recommence.
Dieu nous a dit : Peuples, je vous attends.

Humanité, règne; voici ton âge
Que nie en vain la voix des vieux échos.
Déjà les vents, au bord le plus sauvage,
De ta pensée ont semé quelques mots.
Paix au travail! paix au sol qu'il féconde!
Que par l'amour les hommes soient unis;
Plus près des cieux qu'ils replacent le monde;
Que Dieu nous dise : Enfants, je vous bénis.

Du genre humain saluons la famille.
Mais qu'ai-je dit? pourquoi ce chant d'amour?
Aux feux des camps le glaive encor scintille;
Dans l'ombre à peine on voit poindre le jour.
Des nations aujourd'hui la première,
France, ouvre-leur un plus large destin;
Pour éveiller le monde à ta lumière,
Dieu t'a dit : Brille, étoile du matin.

douche; des fourriers Bonneau et de Châteaubriand ; des trompettes Bérès et Courtois; du spahis Gandini; des chasseurs Rizan et Azannes.

» Le commandant cite tout particulièrement le kalifa Ali-Ben-Bahamed, dont la valeur et les bonnes dispositions ont puissamment contribué à ce succès.

» Si M. le commandant cite autant de noms, c'est que ce jour-là tout le monde a dû combattre.

» J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur le maréchal, etc.

» *Le lieutenant-général commandant la province de Constantine,* BARAGUAY-D'HILLIERS. »

MASCARA, *le 14 novembre.* — Malgré le temps épouvantable qu'il fait ici depuis une quinzaine de jours, nos colonnes sont continuellement en campagne; celle commandée par le colonel Géry a, malgré une pluie battante et sur un terrain ingrat où hommes et chevaux s'enfonçaient dans une boue affreuse, enlevé, dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, cinq douars dissidents des Ouled-Kraled. Plusieurs fantassins et cavaliers réguliers, qui se trouvaient dans ces douars pour y prendre des grains et du bétail pour le camp de l'émir établi à huit lieues de là, ont poussé à la résistance; en quelques minutes ils ont été culbutés. Plus de vingt morts ont été abandonnés ; cent sept prisonniers, cinq cents têtes de bétail et un butin considérable sont restés au pouvoir de la colonne et du goum des Ouled-Brahim.

Ce coup de main enlève à l'ennemi les dernières ressources qu'il avait encore dans la Yagoubia.

La colonne de M. le général Tempourre est dehors depuis le 7. Le gouverneur, qui est resté quatre jours à Mascara, lui a laissé le 4e régiment de chasseurs à cheval. Avec ce renfort et le reste de la cavalerie régulière de Mascara, il pourra frapper un grand coup. En effet, cette colonne s'est portée dans l'ouest de Saïda, chez les Djaffras, où l'on présume rencontrer les deux bataillons de réguliers de l'émir avec quelques cavaliers.

ALGER, *le 25 novembre.* — En même temps que *l'Asmodée*, portant M. le duc d'Aumale, mouillait dans la rade, le paquebot à vapeur de l'état venant d'Oran jetait aussi l'ancre dans le port de notre ville; il apportait les nouvelles de l'ouest.

Le général Tempourre est sorti à la tête de sa division de Mascara pour surprendre l'ennemi qui se trouvait rassemblé à Oued-el-Malah. Ce brave général agissait d'après des données et des renseignements certains qu'il avait reçus d'un Espagnol, ancien déserteur de la légion étrangère. Cet homme, qui avait rempli les fonctions de siaf (officier commandant cent hommes), assurait que tout ce qui restait de réguliers à l'émir composait un bataillon d'infanterie de 8 à 900 hommes, et qu'ils étaient réunis pour inquiéter pendant tout cet hiver les mouvements qui se feraient entre Mascara et Tlemcen.

En conséquence, le 11 novembre, le général Tempourre attaqua avec violence et impétuosité tout le corps de réguliers, commandé par Sidi-Mohamed-Ben-Allal-Oulid-Sidi-Embarak. Pris à l'improviste et cernés par trois colonnes françaises, les Arabes furent dans l'impossibilité de battre en retraite, et opposèrent au courage de nos soldats l'énergie d'un désespoir fanatique. Ils laissèrent sur le terrain 420 des leurs; 300 prisonniers furent faits, et 600 fusils pris.

Nous n'avons heureusement à déplorer de notre côté qu'un très-petit nombre de tués ou de blessés. Là ne se bornent pas les résultats de cette brillante affaire : la mort du chef le plus influent du conseil d'Abd-el-Kader et le plus redouté parmi les Arabes est venue couronner ce succès inattendu. Sidi-Mohamed-Ben-Allal-Sidi-Ali Embarak, kalifa et général, commandait en personne, comme nous l'avons dit, le bataillon de réguliers. Comme il était borgne, et par conséquent facile à reconnaître, le capitaine Cassaignolles, le rencontrant, le désigna : au même instant un brigadier de chasseurs s'élança sur le chef arabe et tomba mort. Le capitaine venant au secours de ce malheureux eut son cheval tué sous lui ; un chasseur fut aussi grièvement blessé par Sidi-Embarak, qui tomba mort enfin sous le coup de feu du brigadier Gérard, lequel eut ainsi la gloire de nous délivrer d'un homme dont l'influence et les conseils pouvaient retarder long-temps encore la soumission et la pacification du pays. Il faut être juste même envers nos ennemis : Sidi Embarak est mort en brave soldat, avec tout le courage d'un défenseur de sa cause, d'un vrai combattant de la guerre sacrée.

Dans son dernier voyage à Oran, M. le maréchal gouverneur-général a pu reconnaître par lui-même que les garnisons de Mascara et de Tlemcen seraient insuffisantes pour garantir des attaques ces deux places. C'est donc à son expérience qu'est dû, on peut le dire, le succès de cette affaire, affaire qui n'aurait pas eu les mêmes résultats si M. le maréchal n'eût ordonné la réunion du 4e chasseurs à cheval aux troupes qui se trouvaient sur ce point.

La tête du général arabe a été rapportée à Alger par le brigadier Gérard qui l'a tué. Les drapeaux pris sur les Arabes par le capitaine Cassaignoles lui seront confiés pour être présentés au roi. Ces deux militaires ont eu l'honneur de dîner avec M. le maréchal gouverneur.

La tête a été confiée à la direction des affaires arabes, et quelques personnes ont été admises à la voir avant qu'elle ne soit envoyée à Milianah pour être montrée aux Arabes de cette province où Sidi-Mohamed avait jadis commandé en maître, afin qu'ils ne puissent pas mettre en doute la mort d'un homme qu'une ancienne légende rendait invulnérable comme tout membre de sa famille.

Paris, le 29 novembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Messager*, au lieu de démentir des faits graves racontés hier par le *Commerce*, et qui se seraient passés dans la province de Constantine, s'est contenté de publier un rapport embarrassé de M. Baraguay-d'Hilliers. Ce rapport constate l'attaque de la caravane de Ben-Gannah et le pillage dont elle a été victime; mais il ne les justifie pas.

Il paraît qu'au fond le récit du *Commerce* était complètement exact.

L'imprudente agression du général Baraguay-d'Hilliers a produit dans la province de Constantine les plus fâcheuses impressions, et il est à craindre que cet événement ne suscite de terribles et implacables ennemis contre l'occupation française.

Il n'est plus permis au gouvernement de garder le silence ; il est urgent qu'il donne au pays des explications précises sur cette affaire, et si les faits sont vrais, qu'il se hâte de réparer les fautes commises par ses représentants en Algérie.

— Le *Courrier français* prétend que le ministère fera en faveur de M. Passy une exception à la résolution qu'il a prise de ne créer en ce moment aucun pair de France. M. Passy, nous croyons pouvoir l'affirmer, n'a nullement sollicité et ne sollicite nullement la pairie. Les hommes politiques savent bien qu'ils s'enterrent eux-mêmes lorsqu'ils se laissent pousser au Luxembourg, et M. Passy a trop bonne opinion de l'avenir qui lui est réservé pour s'y laisser mettre. Nous pensons donc que le *Courrier français* est mal informé.

— Un dîner a été offert à M. Berryer par le lord-chancelier et sa femme. Wellington et d'autres personnages assistaient à ce banquet. M. Berryer est allé faire une visite à lord Palmerston, l'auteur du traité du 15 juillet 1840.

— Les feuilles légitimistes annoncent que M. de Polignac a quitté Paris pour se rendre en Bavière.

Bulletin de la Bourse de Paris du 29 novembre 1843.

L'ouverture de la bourse s'est faite en hausse. Il y a eu demandes à 82 07 1/2 mais le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 82 05.

Pendant assez long-temps la rente a paru très-ferme, et on a même fait 82 10; mais ce cours n'ayant pu être franchi, malgré de nombreuses demandes pour fin prochain, la rente a fléchi à l'approche de la réponse des primes, et elle est tombée à 81 90; elle est remontée de suite, et elle a fermé au parquet et dans la coulisse à 81 95.

Cinq pour cent. . . .	121	70	Trois pour cent belge. .	»	»
Quatre et demi pour cent.	»	»	Banque belge	765	»
Quatre pour cent . . .	»	»	Caisse Laffitte	1121	25
Trois pour cent . . .	81	95	— —	»	»
Actions de la Banque. .	3325	»	CHEMINS DE FER.		
Obligations de Paris . .	»	»			
Rentes de Naples . . .	109	»	Paris à Rouen	745	»
Etats Romains	104	3/8	Paris à Orléans . . .	752	50
Dette active d'Espagne. .	30	0/0	Rouen au Havre . . .	595	»
Cinq pour cent belge. .	105	1/4	Strasbourg à Bâle . .	205	75

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Barcelonne, à la date du 22 novembre :

« Aujourd'hui plus de cent réfugiés s'embarquent à bord des bâtiments français. Les membres de la junte partent pour Port-Vendres. Les bâtiments anglais qui se trouvaient sur rade n'ont voulu recevoir aucun des insurgés. Le commandant de la station anglaise, pour se dispenser de recevoir les réfugiés, avait fait arborer le pavillon de quarantaine.

» Je n'ai pu encore visiter qu'une partie de la ville, et je puis vous dire au premier aperçu que les désastres sont immenses.

» Nous apprenons par le paquebot qu'à Malaga une conspiration espartériste a été découverte. On a voulu assassiner le commandant-général. Les assassins, au nombre de six, avaient reçu 1,000 réaux (250 f.) chacun.

» Le chef politique a fait arrêter une trentaine de personnes gravement compromises.

» On dit que les généraux Van Halen, ex-capitaine-général de Barcelonne, et Carondelet, ex-commandant-général de Cadix, sont cachés à Malaga. »

— Le bruit a couru à Madrid que le général Narvaez avait de nouveau offert sa démission, mais que cette démission n'était pas encore acceptée.

Il serait heureux pour l'Espagne que cet agent d'intrigues, à la solde de Christine, fût écarté de toute action sur les affaires de son pays.

On a fait courir encore le bruit qu'Espartero était mort à Londres, frappé d'apoplexie.

Quant au général Narvaez, la *Posdata* prétend qu'on a découvert une nouvelle tentative contre ses jours. Un individu aurait essayé de l'empoisonner. Ce bruit n'est-il pas une manœuvre des amis de ce général?

— On écrit de Madrid, à la date du 24 novembre, à la *Sentinelle des Pyrénées :*

Comme, ce matin, le bruit de l'entrée du général Concha dans la combinaison avait pris assez de consistance, le maintien du général Serrano à la guerre a autant étonné que l'adjonction du député Domenech, auquel on ne pensa qu'après que tous les moyens pour décider M. Eugène Moreno à se charger du portefeuille de l'intérieur furent épuisés.

Le ministère, qui n'est que transitoire et dû seulement à la nécessité d'inaugurer par une nouvelle administration l'ère de la majorité de la reine, trouvera un appui momentané dans le besoin instinctif de gouvernement qui anime les chambres; mais aussitôt l'état normal rétabli et les tempêtes centralistes calmées, le cabinet du 24 novembre, qui n'a pas une couleur assez tranchée et qui se compose en majeure partie d'hommes d'opinions peu prononcées, tombera de son propre poids aux applaudissements des modérés et des progressistes.

Encore, pour en arriver là, faut-il qu'il évite l'écueil terrible qu'ont jeté sur sa route les fameuses ordonnances de l'ex-ministre Caballero, qui viennent de semer la discorde dans le camp des partis coalisés.

On annonce déjà que le nouveau cabinet annulera l'effet de ces actes en refusant les armes à la garde nationale jusqu'à la promulgation de la loi organique sur les ayuntamientos ; mais le fait est que, pendant ce temps-là, le corps municipal de Madrid réunit et organise les bataillons de la milice citoyenne, et chaque jour qui se passe est un coup de poignard porté au cœur des intérêts du parti modéré.

Les alarmes et les mesures préventives ont reparu. Hier de nombreuses patrouilles d'infanterie circulaient dans les rues et faisaient ouvrir les manteaux de tous les passants.

Le général Narvaez, qui voit augmenter chaque jour les périls qui l'entourent, et qui soupçonne que la réorganisation de la garde nationale lui prépare le sort du général Quesada, est déterminé à se retirer et à se rendre en France ou en Andalousie.

L'entrée des troupes du gouvernement dans Barcelonne, qui a eu lieu le 20 et qui sera déjà arrivée à votre connaissance, ne termine pas les troubles de la Catalogne, et tout le monde est d'accord sur la longue et opiniâtre résistance que peut faire Atmeller.

Le nouveau cabinet commence donc son règne sous de bien tristes auspices, avec le baromètre politique à la révolution, l'armée démoralisée, et un élément terrible de désordre et d'opposition, si la formation de la garde nationale se fait avec la précipitation résolue.

On s'attend à ce qu'un des premiers actes du ministère Olozaga sera la publication de l'amnistie annoncée déjà depuis quelque temps.

La prétendue mort du général Espartero, criée ici dans toutes les rues, a été démentie officiellement.

— Le *Castellano* du 24 confirme ce que dit notre correspondant sur les intentions du général Narvaez.

— Dans la séance du 23, les sénateurs Primo de Ribera, La

Si nous avions à analyser ces beaux vers, il nous serait facile d'y faire voir le tableau le plus complet de l'état présent des esprits. Il suffit à notre dessein d'en tirer la preuve d'un génie universel chez Béranger, en l'opposant à ce que nous avons trouvé d'incomplet chez Courier.

Nous venons de voir Béranger et Courier, pour sauver leur indépendance, fuir les cours et les honneurs avec le même courage, nous leur avons trouvé à peu près les mêmes instincts politiques ; c'est en les considérant comme écrivains que nous essaierons de manifester les différences profondes qui séparent ces deux grandes intelligences.

L'éducation de Béranger, presque abandonnée par son père, avait été fort négligée dans sa jeunesse; né dans un temps où la patrie demandait des bras pour porter le fusil et non des intelligences pour l'illustrer, il fut élevé dans une institution républicaine où il apprit les belles maximes de Rome et de Sparte, mais où on oublia de lui enseigner les langues de ces vieilles cités. Courier, au contraire, fils d'un père littérateur et riche, a puisé de bonne heure des exemples à la source de l'antiquité. Tout jeune, il se passionne pour le grec, et, dans toutes ses campagnes, il porte, comme Gœthe, son Homère avec lui. Dans ces commencements, l'avenir de tous deux se découvre déjà : à l'un l'inspiration, à l'autre l'érudition ; à l'un l'abondance, la fécondité, la grâce, le style et la vraie poésie, à l'autre la concision, l'expression forte mais laborieuse, la naïveté maniérée du tour, le style serré, châtié, réduit, rapide et fait pour le trait.

En effet, les hésitations de la jeunesse de Béranger ont été longues : il ne savait quel genre devait l'attirer, mais il se sentait poète. Il s'est essayé tour à tour dans l'ode, dans la poésie épique, et toutes ces premières tentatives d'une plume encore novice se distinguent déjà par une heureuse et facile simplicité qu'il devait alors bien plus à un instinct du beau qu'à un goût encore peu exercé. Courier, de son côté, annonce déjà dans sa correspondance d'Italie ce que pourra un jour l'incomparable pamphlétaire. Ses lettres abondent de détails piquants, de plaisanteries fines et mordantes ; cependant il est jeune, et sa plume n'a pas encore l'amertume qu'elle devra acquérir plus tard au spectacle de l'injustice, et par l'habitude de l'ironie et de la raillerie ; mais, dès cette époque, il n'y a pas un instant où sa phrase courte, vive, travaillée, s'abandonne ou s'allanguisse. Aussi quelle différence dans leurs destinées! Beranger est resté et restera toujours populaire, tandis que Courier est déjà presque dans le domaine de l'érudition.

Et cependant tous deux, comme nous l'avons déjà dit, sont sortis du peuple, tous deux se sont sans cesse relevés de cette origine honnête, ce qui veut dire souvent plus que glorieuse; et cependant Courier a écrit partout avec la recherche de la *simplicité naïve*, selon sa propre expression : et cependant Béranger a parlé dans la langue poétique la plus pure, et le peuple ignore Courier le vigneron, tandis que Béranger le poète s'est vu chanter partout par ce peuple dont il ambitionne toujours et surtout le suffrage. Comme ces premiers lyriques grecs dont il possède la riche simplicité, il aurait pu oublier d'écrire ses vers, nous les aurions retrouvés dans la bouche de tous ses contemporains, nouveaux rhapsodes de ce nouvel Homère.

D'où vient cela ? d'où vient que l'un n'a pas atteint cette naïveté qu'il poursuivait, et que l'autre l'a trouvée presque sans y avoir songé, dès le début de sa carrière? Pourquoi, tous deux défendant les intérêts du peuple, l'un est-il toujours populaire, et l'autre ne l'est-il plus, ne l'a-t-il même jamais été? C'est que la vraie simplicité n'est pas une combinaison de l'esprit; elle part du cœur, et l'on peut dire, en changeant un vers connu :

Ce que le cœur sent bien s'exprime simplement.

Or, comme notre La Fontaine dont il a la fine bonhomie, l'abondance, le tour heureux et sans effort, Béranger écrit surtout avec le cœur. Puisées à cette source, ses pensées, sa parole ont cette couleur qui plaît au peuple parce qu'il s'y reconnaît. Mais Courier a demandé à son esprit ce que le sentiment pouvait seul lui donner; il a cru trouver la simplicité et n'en a rencontré que la *manière*. Aussi a-t-il produit des effets bien différents de ceux qu'il attendait. Que voulait-il en effet? traduire cette bonhomie narquoise du paysan du centre de la France, atteindre à la naïveté de l'expression cachant la sagacité naturelle et l'inflexible bon sens. Eh bien! j'ose le dire, il a manqué son but. Il a été admirable, mais autrement. Son talent, ses titres aujourd'hui sont dans cette facture habile, finie, savante. En vain prend-il le ton et l'accent d'un villageois de la Touraine, on s'aperçoit qu'il sait le grec et qu'il a lu Aristophane. Il y a un travail si manifeste dans Courier, on le sent si bien ce travail, qu'aujourd'hui, l'intérêt du moment n'y étant plus, on se prend souvent à s'occuper encore plus des efforts de l'artiste que du but où il a voulu atteindre, des moyens que du résultat ; on se complaît dans cette parfaite connaissance de chaque mot, de chaque tour, dans cette habileté qui manque précisément son but par l'excès. Car, manier ainsi notre langue, cela accuse une érudition énorme, et le savant Courier n'est pas aussi paysan qu'il veut bien le dire; il a fait autre chose que tailler sa vigne de la Chavonnière.

Mais peut-être sommes-nous mauvais juges en fait de style simple et populaire ; peut-être ne découvrons-nous si bien tout cet art que parce que nous savons ce que c'est; peut-être est-ce parce que nous avons lu Hérodote et Aristophane que nous reconnaissons la filiation. Mais les villageois, le peuple s'y est trompé ; l'artifice des moyens lui échappant, il a cru sans doute que c'était un des siens qui lui parlait, ou du moins il a reconnu son langage. Ne le croyez pas ; ce que nous analysons, le peuple le sent.

Il n'éprouve jamais ces joies du littérateur, de l'homme de goût, qui, derrière la pensée pleine de finesse, sous l'expression complète et achevée, découvre la lutte de l'intelligence, applaudit à une victoire remportée sur des difficultés qu'il connaît, qui l'ont arrêté peut-être, et dont il aime à voir triompher; tout cela échappe au peuple. Il n'a guère d'admirations, il a des sympathies, et ces sympathies viennent du cœur et se gagnent avec le cœur; c'est pour cela que la plus rude éloquence entraîne les masses, tandis que l'orateur le plus disert peut à peine s'en faire écouter.

Or, le cœur c'est ce qui manque à Courier. Son style semble révéler une sorte de sécheresse d'âme ; ce style n'a que de l'esprit : du reste, il est froid et cruel; l'ironie en est mordante, mais elle n'est pas l'amertume douloureuse de celle qui échappe à une âme outragée. C'est une arme préparée d'avance, lancée de sang-froid et à temps par le pamphlétaire, moins pour obéir à une véritable indignation que pour complaire à la nature de son génie caustique.

Mais quand Béranger, au contraire, chantait sa maîtresse, sa misère, ses plaisirs et sa liberté ; quand il pleurait sur nos triomphes passés, sur nos défaites et notre humiliation présente, le peuple se reconnaissait, et il répétait avec lui *les Infidélités de Lisette, la Grande Orgie, Mon habit, le Marquis de Carabas, le Grenier, le Vieux Drapeau, les Conseils de Lise.* Et puis Béranger, à qui il faut appliquer ce qu'il disait de Manuel, aime réellement le peuple, lui; il s'émeut sincèrement et profondément au spectacle de ses douleurs; c'est à lui qu'il demande une partie de sa gloire ou plutôt toute sa gloire ; c'est avec persistance qu'il rejette les éloges des habiles et des académiciens, préférant entendre des voix rauques répéter partout ses couplets. On peut voir quel cas il en faisait par ces vers mis à la tête de la première édition in-8° qu'on ait faite de ses œuvres :

L'humble format (in-32) sut plaire à cette classe
Sur qui les arts sèment trop peu de fleurs;
Il se fourrait jusque dans la besace
De l'indigent dont il séchait les pleurs.
A la guinguette instruisant les recrues,
D'obscurs lauriers j'ai fait large abattis.
Pour rencontrer la gloire au coin des rues,
Mieux vous allait de rester tout petits,
Petits, petits, oui, petits, tous petits.

Quoi! nous dira-t-on, en faisant honneur à Béranger d'être dans la mémoire du peuple où Courier n'a pas pénétré, n'établirez-vous point de distinctions entre la chanson composée en vers sur une mélodie toujours connue et le pamphlet écrit en prose et sur le ton de la polémique?—Oui, nous faisons une grande différence; oui, la chanson, en France surtout, a toujours pénétré plus profondément qu'aucune autre forme littéraire; mais nous ne reconnaissons là qu'une facilité de propagation plus ou moins grande, et non, pour tout écrit en prose, une condamnation à ne jamais descendre dans les classes dites inférieures. — Il y a des écrits en prose populaires, comme *Paul et Virginie*, *Atala*; il y a des pamphlets populaires, comme *le Bon Sens*, de Franklin, en Amérique; ceux de Courier ne l'ont pas été et ne le seront jamais ainsi. Certes, nous n'avons pas entendu dire que ses pamphlets dussent être récités comme on a chanté Béranger, mais nous avons voulu faire voir seulement que le nom même de Courier est inconnu au peuple, si familier avec Béranger.

C'est peut-être même par un besoin de se communiquer à cette humble partie de la nation, dont il se rapproche avec bonheur, que Béranger s'est renfermé dans la forme nationale de la chanson.

Comme nous l'avons dit, il s'essaya dans plusieurs genres, même dans

Hera, comte d'Ezpeleta, Carrasco et marquis de Pena Florida ont soumis à la chambre la proposition suivante qu'ils voudraient faire convertir en projet de loi :

« Article unique. Les milices nationales qui ont été désarmées par suite des derniers événements demeureront dans le même état jusqu'à la réforme de la loi qui régit la garde nationale. »

Cette proposition ne sera développée par ses auteurs qu'à la seconde lecture, qui aura lieu incessamment.

M. Santaella a annoncé qu'il était dans l'intention d'interpeller le ministère pour savoir ce qu'il y avait de vrai dans la nouvelle, généralement répandue à Madrid, que le gouvernement avait donné l'ordre de désarmer le 4e bataillon de la milice de Grenade.

TOULON, *le 28 novembre.*—La corvette *la Zélée*, commandée par M. Fiereck, lieutenant de vaisseau, est partie pour Bourbon.

Le 27, la corvette de charge *l'Agate*, commandée par M. Denans, capitaine de corvette, est arrivée d'Alger, d'où elle est partie le 22 courant avec 160 passagers civils et militaires; elle a laissé sur les lieux *l'Asmodée*, *l'Oise* et *l'Isère*.

La frégate *l'Andromède*, commandée par M. Jouglas, capitaine de vaisseau, est arrivée de l'île Bourbon, d'où elle est partie le 1er août dernier, a relâché à Madagascar le 5 et en est partie le 9 ; elle a aussi relâché à Sainte-Hélène le 21 septembre et en est partie le 2 octobre, ayant à bord 300 passagers et des dépêches.

Du 29. — Ce matin, à sept heures et demie, tout le régiment d'infanterie de marine, la 2e compagnie d'artillerie, un fort détachement de la division des équipages de ligne et d'autres détachements des troupes de la garnison se rendaient dans l'intérieur du Mourillon, où l'exécution de Henry (François-Joseph), caporal au 3e régiment d'infanterie de marine, devait avoir lieu à huit heures et demie.

Henry s'attendait, la veille même de son exécution, à une commutation de peine. Il paraissait en avoir la ferme conviction, puisqu'il l'avait exprimé à l'aumônier qui était allé le voir dans la prison. Il pensait qu'il en serait quitte pour vingt années de boulet, et qu'après quatre ou cinq années il obtiendrait sa grâce.

Henry avait de fâcheux précédents, des actes d'indiscipline qui ne permettaient guère de concevoir l'espoir de voir sa peine commuée. Ce qui l'entretenait dans cette illusion, c'était l'intervention de son frère, officier dans les chasseurs d'Orléans, qui était allé à Paris solliciter sa grâce auprès du duc de Nemours, sous les ordres duquel il s'était trouvé en Afrique.

Tout recours ayant été repoussé, Henry a été passé par les armes ce matin.

A sept heures trois quarts, deux embarcations du port sont allées attendre Henry au canal de la garniture. Huit gendarmes de marine, le greffier de la cour martiale et un pénitent gris sont allés extraire le patient de la prison Gervais. Le caporal avait une croix et une médaille qu'il portait souvent à la bouche. Arrivé à l'embarcation, il y est entré d'un pas assez ferme.

Dans le trajet de la garniture à la chaîne neuve, l'aumônier et le pénitent n'ont pas cessé de l'exhorter à la résignation.

Après avoir dépassé la chaîne neuve, Henry, jusqu'alors si résolu, a perdu toute sa fermeté; il a commencé à verser d'abondantes larmes et n'a pas discontinué. Il a souvent répété que si les hommes ne le pardonnaient pas il avait l'espoir que Dieu lui accorderait son pardon, et qu'il était très-repentant de ce qu'il avait fait.

Lorsque l'embarcation a touché le quai du Mourillon, Henry est monté sur une planche qui servait de débarcadère; mais à peine avait-il fait quinze pas que les forces lui ont manqué tout-à-coup. L'aspect de tout l'appareil militaire qui l'entourait l'avait fortement remué. Un piquet de cinquante hommes en armes l'avait reçu dans ses rangs en mettant pied à terre.

L'aumônier et le pénitent gris lui donnaient le bras et le soutenaient dans sa marche pénible; on peut même dire qu'ils le portaient.

On l'a conduit contre le mur nord de la fosse aux mâts, et on l'a placé sur une chaise. L'aumônier l'a exhorté à la mort en élevant la voix, mais ému jusqu'aux larmes. Le pénitent et le prêtre ont fait quelques pas seulement, et la justice était satisfaite : Henry tombait sous les coups d'une douzaine de balles qui l'avaient atteint à la poitrine. Avant, on lui avait ôté sa capote militaire. On est venu lui tirer un dernier coup à la tête pour l'achever, mais c'était inutile; on peut même dire qu'il était mort avant l'exécution. On ne lui avait pas pourtant bandé les yeux, mais il avait perdu toute connaissance.

Beaucoup de ses amis et autres personnes ont accompagné le cercueil jusqu'au cimetière et lui ont jeté chacun une poignée de terre en lui faisant leurs adieux.

Chronique.

LYON.

Le préfet du Rhône vient d'adresser à MM. les maires du département la circulaire suivante :

« Monsieur le maire,

» J'ai besoin, pour compléter un travail de statistique, que vous veuillez bien me fournir les renseignements qui sont l'objet des questions comprises dans le cadre ci-joint. Je vous prie de l'adresser aussitôt qu'il sera rempli, ce que vous ne sauriez faire trop promptement, à M. le sous-préfet de Villefranche pour les communes qui appartiennent à cet arrondissement, et à moi directement pour celles ressortissant à l'arrondissement de Lyon.

» Recevez, etc. »

Cette circulaire est accompagnée du tableau suivant :

1° Quel est le chiffre de la population non catholique de votre commune ?

2° Quels sont les lieux habités compris dans la circonscription paroissiale de votre église ?

3° Y a-t-il dans la commune des chapelles vicinales ? et, dans ce cas, quel en est le nombre ?

4° Quelle est la distance mesurée en mètres de chacun des lieux habités au chef-lieu de la commune ?

5° Existe-t-il dans votre commune des chapelles de secours, des annexes, des oratoires ou chapelles domestiques dans les châteaux, couvents, maisons bourgeoises, etc. ?

— C'est le lundi 11 décembre prochain que le gérant du *Réparateur* comparaîtra devant la cour d'assises du Rhône, présidée par M. Josserand, sous la triple prévention d'attaque à la personne du roi, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, et d'adhésion à une forme de gouvernement autre que celui établi.

L'accusation sera soutenue par M. Piou, procureur-général.

— Un incendie a éclaté avant-hier soir à la Guillotière, rue de Chartres, près la place du Pont. Une maison entière a été consumée.

Le corps des pompiers de Lyon et de la Guillotière a donné, dans cette circonstance, des preuves de zèle et de dévouement.

La cause de ce sinistre est encore ignorée ; cependant on présume que le feu a été communiqué par du coton qui serait tombé sur un poêle ou par la pipe d'un ouvrier.

DÉPARTEMENTS.

Un homme vient encore de périr misérablement sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Ce malheureux, employé de la compagnie, et qui déjà antérieurement avait perdu une jambe sous les roues des wagons, s'était, en état d'ivresse, couché sur les rails, et la voiture de nuit lui a passé sur le corps. Ce déplorable accident est arrivé un peu au-dessus de Givors.

Nous n'osons affirmer que la voiture ait été suffisamment éclairée pour permettre au conducteur d'apercevoir un corps étendu sur la route et prévenir l'accident. Ce n'est que dans ce cas que l'administration serait exempte de blâme. (*Mercure Ségusien.*)

On lit dans le journal des chemins de fer :

« Si nous sommes bien informés, et nous avons toutes raisons de le croire, la nouvelle annoncée par plusieurs journaux, que la concession de l'exploitation du chemin de fer du Nord était accordée à la compagnie Rothschild, serait au moins prématurée ; ce qui est seulement probable, c'est que la question a été discutée par le conseil des ministres, et que des pourparlers ont eu lieu avec le chef de cette compagnie; mais rien encore n'est arrêté, rien n'est décidé.

» Ce que nous pouvons annoncer, c'est le projet de M. le ministre des travaux publics de visiter prochainement les travaux sur toute la ligne jusqu'à Lille. Si ce n'est point là une décision, c'est au moins une preuve formelle de l'intention du ministre de faire pousser les travaux avec toute l'activité possible. »

L'administration des contributions indirectes vient de publier dans le *Moniteur* le tableau de la production et de la consommation du sucre indigène depuis le commencement de la campagne de 1843-1844, présentant la situation des fabriques à la fin du mois d'octobre 1843 et les droits perçus pendant l'année 1843.

Le nombre des fabriques est de 267 ; il y a, sur 1842, une diminution de 44 fabriques. Le total des droits perçus est de 5 millions 106,000 f. : diminution sur 1842, 1 million 307,000 f.

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Carlsruhe* rapporte que, dans la première séance de la chambre des Etats, M. le baron d'Andlaw a annoncé qu'il ferait prochainement deux motions : la première ayant pour objet de prier le grand-duc de vouloir bien établir des tribunaux d'honneur pour combattre le duel ; la seconde ayant pour objet de le prier de ne pas renouveler la ferme des jeux.

GRÈCE.

On écrit d'Athènes, 6 novembre :

« On annonce que les cabinets de Vienne et de Munich ont adressé au gouvernement une note en réponse à la nouvelle des événements du 15 septembre, dans laquelle ils déclarent que leur volonté est que l'autorité royale soit désormais respectée et qu'une constitution soit donnée au pays. »

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Par *l'Univers*, arrivé au Havre venant de la Plata, nous avons des nouvelles de Montevideo jusqu'au 12 septembre. Elles sont un peu plus rassurantes que celles du 6, apportées par *le Printemps*.

La jonction d'Urquiza à Oribe, avec une force moindre que l'on ne l'avait dit d'abord, n'est pas considérée dans la ville assiégée comme un avantage pour les assiégeants.

Bien approvisionnée et défendue par une garnison dont la légion française, forte de 3,000 hommes, est le principal corps, cette ville espère repousser toutes les tentatives des assiégeants, et ne paraît pas craindre un ennemi même supérieur à celui-là.

En conséquence des dépêches arrivées à l'agent britannique à Buenos-Ayres, celui-ci a présenté à Rosas une nouvelle note tendant à recommander la paix.

En outre, M. Mendeville a notifié au commerce anglais que lord Aberdeen avait approuvé ses négociations relativement aux modifications réclamées dans le blocus de Montevideo.

Il en résulte que ce blocus, d'après une dépêche de Rosas à son amiral Brown, n'est maintenu que pour les navires chargés d'articles de guerre et de provisions de bouche, et que les pavillons et le commerce étrangers continuent d'être exemptés de ses effets.

(Journal du Havre.)

PRUSSE.

POSEN, 18 *novembre.* — Un jeune homme vient d'être arrêté pour avoir tenu des propos inconvenants qui contenaient une allusion au coup de pistolet tiré contre la voiture de l'empereur Nicolas lors de son passage ici. Toutefois, il est certain que l'affaire n'est pas sérieuse. Ces propos n'étaient qu'une plaisanterie.

Ainsi, on aurait tort de croire que l'arrestation de ce jeune homme puisse amener le moindre résultat. Nous nous empressons de le déclarer, parce que nous sommes convaincus que beaucoup de journaux voudront donner à cette affaire une importance qu'elle n'a pas.

Nous avons voulu, en conséquence, déjouer d'avance une pareille combinaison. (*Gazette universelle allemande.*)

Le gérant responsable, B. MURAT.

Monsieur le rédacteur du *Censeur*,

D'après l'article que vous rapportez dans votre numéro du 27 courant, extrait du *Journal de Saint-Etienne*, et concernant les fréquents incendies qui affligent les communes du département de la Loire, je viens vous donner connaissance d'une nouvelle pompe à incendie, qui est portative, ne pesant que 25 kilog., et contenant 100 litres d'eau que l'on peut lancer à jet continu, en deux minutes environ, à 20 mètres de distance. Cette pompe est d'un mécanisme très-ingénieux et très-simple ; elle est d'un entretien facile, n'ayant besoin d'aucune personne de la partie pour la faire mouvoir, ne coûte que 90 fr. et peut rendre le même service qu'une de 600 fr. Je crois être utile à mes concitoyens en leur faisant part de cette découverte toute récente. Notre ville et beaucoup d'autres ont reconnu le besoin et l'avantage de la *pompe Perrin*, brevetée, dont le dépôt géral est chez M. Duverdy, négociant, rue Grenette, 14, à Lyon.

---

la satire, dont l'odieux ne pouvait plaire à sa bonhomie; mais lorsqu'il eut créé quelques uns de ces petits chefs-d'œuvre, qu'il faut bien appeler *chansons*, faute d'un autre nom, il comprit vite que c'était là, désormais, sa parole pour parler aux masses, et, si l'on n'en avait pour preuves ses déclarations à ses amis et sa persévérance à faire de la chanson l'unique expression de sa pensée, on en trouverait une décisive dans sa *Vocation*, dont le ton rappelle les vieilles ballades les plus naïves et les plus touchantes :

Jeté sur cette boule
Laid, chétif et souffrant,
Etouffé dans la foule
Faute d'être assez grand,
Une plainte touchante
De ma bouche sortit;
Le bon Dieu me dit : Chante,
Chante, pauvre petit.

O divin La Fontaine, vous avez trouvé un rival!

En repoussant tout autre titre que celui de chansonnier, Béranger a été si bien apprécié qu'il a acquis tous les genres de célébrité littéraire; aucun éloge ne lui a manqué : poète tour à tour sublime, énergique et tendre, joyeux jusqu'à la folie, mélancolique jusqu'à tirer des larmes, comme dans *les Hirondelles*, *l'Orage*, etc., observateur plein de finesse, comique profond, écrivain admirable, il a été tout cela avec trois petits volumes de chansons. C'est que la chanson de Béranger n'est plus le couplet à boire ou le refrain grivois qui se chante et ne se lit pas ; c'est une création nouvelle, c'est tout un monde découvert dans la littérature; c'est l'esprit, la sensibilité, la grâce naïve, la méditation philosophique, le style s'unissant pour former un petit tout, complet et parfait. Dites-moi, après certaines fables de l'adorable ami de Mme de la Sablière, avez-vous lu quelque chose qui vous ait laissé un souvenir plus doux que *Mon petit coin*, *la Mort de Manuel*, *Adieux à la campagne*, *la Bonne Vieille*, *le Grenier?* Comme ces chants-là vous pénètrent et vous sont sympathiques! C'est que, je le répète, Béranger met son cœur dans ses écrits : je vois sa bouche rire malicieusement, mais son front pensif porte la tristesse du génie. Malgré la douce existence qu'il avait su se faire, il a dû souffrir, car il a senti vivement, il a beaucoup aimé, il a aimé Lisette ; ne souriez pas, il l'a aimée d'un amour vrai, avec toute la sincérité et le dévouement de la jeunesse. « Elle était si bonne fille, si folle, si jolie! je dois même dire si tendre... Oh! que la jeunesse est une belle chose!... Employez-en bien ce qui vous en reste, ma chère amie, aimez et laissez-vous aimer ; j'ai bien connu ce bonheur, c'est le plus grand de la vie. »

Devenu vieux, voilà ce qu'il écrivait, et on sent bien qu'il parle du fond de l'ame. Il a aimé la liberté, il a aimé Manuel, il a aimé le peuple d'un amour évangélique. O bon chansonnier! avec quelle joie je contemple votre visage, votre front penché mélancoliquement, votre regard doux et malin, votre bouche où la franchise habite et qui ne s'est jamais ouverte que pour glorifier les faibles et accabler les puissants!

La plaisanterie de Béranger n'est jamais méchante. Le trait lui échappe; c'est une étincelle, un feu follet qui s'évapore au milieu du rhythme, de la rime, du refrain et des charmes de la diction la plus pure et la plus facile. La raillerie de Courier est toujours amère, préparée et aiguisée avec soin; il ne la décoche que lorsqu'il est sûr qu'elle est mortelle. Le sourire qu'elle excite cache l'indignation. L'un est le poète malin qui suit le précepte d'Horace et rit avec son lecteur; l'autre est le satirique sans pitié qui n'ajoute la plaisanterie que pour mieux frapper son adversaire et le rendre ridicule après l'avoir fait odieux.

Aussi l'un ne saurait m'attirer comme l'autre. Ironique et logique comme Pascal, spirituel et léger comme Voltaire, la personnalité plaît trop à Courier. Il pourrait bien, selon l'expression d'un poète, lancer le trait.

Même à travers un cœur ami.

Loin de moi cependant la pensée de déprécier ce courageux défenseur de la liberté et de la justice, cet inimitable écrivain qui dans quelques pages, savait mettre assez d'esprit pour défrayer bien de nos gros volumes; mais il lui manque quelque chose. En vain dira-t-on que la sensibilité n'est pas le fait du pamphlétaire, toujours armé de l'épigramme. On voit bien que ce n'est pas ainsi que nous l'entendons. S'il ne peut s'attendrir sur ceux qu'il châtie, n'a-t-il pas le spectacle des victimes qu'il défend, et n'en est-ce pas assez pour émouvoir son ame et son style s'il est réellement sympathique ? Quand l'ame de l'écrivain est ardente et passionnée, elle éclate involontairement partout : de là naît l'éloquence; sans cela, il n'y en a point. Aussi Courier n'en a-t-il montré nulle part. Il a pu comparer certains de ses écrits aux premières *Provinciales*, mais non pas aux dernières.

Une observation encore, ce sera la dernière. Il nous paraît curieux de voir comment ces deux écrivains se sont jugés eux-mêmes. « Mon père a dit, et rarement il se trompa, le bonhomme : *Tu ne seras jamais rien*, c'est-à-dire tu ne seras ni gendarme, ni rat de cave, ni espion, ni duc, ni laquais, ni académicien; tu seras Paul-Louis pour tout potage, *id est*, rien. » Courier passa sa vie à justifier cet horoscope, et Béranger écrivait de lui-même :

En me créant, Dieu m'a dit : Ne sois rien.

Non, ils ne voulurent rien être, ni l'un ni l'autre, que deux génies immortels.

Mais Courier eut bien conscience de sa valeur littéraire ; il a fait sur lui-même une critique où se retrouvent toutes les qualités de son talent, et il ne fut jamais plus justement et plus impartialement jugé. Tous les éloges qu'il s'y donne sont vrais, et il aurait pu ajouter comme Horace :

Exegi monumentum ære perennius
..... *Multaque pars mei*
Vitabit Libitinam.

Quant à Béranger, il n'en est pas de même ; il a toujours parlé de lui avec embarras pour ainsi dire. Il trouve sur ce sujet des formes d'une humilité vraie, naïve, touchante même ; car elle est sincère et ne ressemble guère à l'orgueilleuse affectation de certaines de nos gloires contemporaines. Dans sa préface à l'édition de 1825, il s'adresse à ses vers :

Petits Poucets de la littérature,
S'il vient un ogre, évitez bien sa dent ;
Ou, s'il s'endort, dérobez sa chaussure :
De s'en servir on peut juger prudent.

La Fontaine, — car on ne peut parler de l'un sans songer à l'autre, — dans toute sa bonhomie, était, avec juste raison, un peu moins modeste quand il disait :

Anacréon et les gens de sa sorte,
Comme Walter, Saint-Evremond et moi,
Ne se feront jamais mettre à la porte.
Qui n'admettrait Anacréon chez soi ?
Qui bannirait Walter et La Fontaine ?

Il est permis de croire que Béranger sait bien aussi ce qu'il vaut et ce que valent ses chefs-d'œuvre ; mais l'homme qui fuyait les places et redoutait les honneurs, qui chantait :

Mes amis, laissez-moi de grâce,
Laissez-moi dans mon petit coin,

se rapetissait sans doute pour éviter les éloges officiels des grands journaux. Et puis, peut-être, un trait piquant de plus : en voyant passer, dans le lointain, les vers burgraves de ce temps-là, hauts de cent coudées, il se remémorait l'histoire de Goliath et de David, et écrivait en souriant :

Petits Poucets de la littérature, etc.

Voilà ce que nous ont inspiré ces deux grands écrivains qui n'ont de rivaux ni chez nous ni ailleurs. A tous deux notre admiration, mais à Béranger, le poète, nos sympathies ; ses vers écrits dans la langue la plus pure, et sa vie s'achevant maintenant dans la solitude, sont deux miracles dans notre siècle de faux goût et d'ambition. Heureux le pays qui a produit deux hommes dont la vie fut si noble, deux citoyens qui aimèrent et servirent la patrie sans ambition ni cupidité, deux écrivains inimitables! Aujourd'hui il faut regarder en arrière pour retrouver les ames désintéressées de l'artiste et du citoyen, les consciences pures des hommes forts. Pour les nôtres, il n'y a pas long-temps qu'ils ont écrit, il faut se le répéter pour se rassurer sur l'avenir qui nous en ménage peut-être de pareils ; mais qui oserait le croire dans ce temps où toute espèce de talent n'est qu'un moyen pour mieux servir, où les hommes les plus éminents, *quantò quis servilio promptius*, se ruent pour échanger leur conscience, leur honneur, et, qui plus est, la vérité, qui n'est pas leur bien, contre des emplois et des richesses ? O règne de l'égoïsme! quand finiras-tu ? Sous ta loi, le génie n'est plus que l'habileté au mensonge et à la bassesse ; il ne fait plus que des sophistes déhontés, semblables à ceux que Socrate accablait jadis dans Athènes en les appelant des maîtres de duplicité. Qu'il faut s'être abaissé dans son ame, à quel mépris de soi-même il faut être descendu, pour mettre le génie, ce serviteur du vrai, aux ordres de l'iniquité !

PAUL ROCHERY.

Etude de Me Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, n. 11.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

en quatre lots sauf enchère générale,

D'UN TERRAIN

propre à bâtir,

actuellement cultivé et complanté d'arbres à fruits,

ET D'UN HANGAR,

Appartenant au sieur Joseph Nérard cadet, marchand de grains, demeurant à Vaise.

L'adjudication sera tranchée le 9 décembre 1843.

Aux requête, poursuite et diligence des mariés Jean-Baptiste Carré et Catherine Poyard, qualités qu'ils agissent, il sera, contre le sieur Joseph Nérard cadet, et en présence de la dame veuve Nérard, créancière intervenante, procédé à la vente, par expropriation forcée, des immeubles dont suit la désignation.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE.

Ils sont situés en la commune de Vaise, l'un des faubourgs de Lyon, entre les routes de la Bourgogne et du Bourbonnais, près la place de la Pyramide, dans le ressort de la justice de paix du cinquième arrondissement de la ville de Lyon, chef-lieu du deuxième arrondissement communal du département du Rhône. Ils sont cultivés par le sieur Nérard cadet, partie en jardin potager, partie en pépinière et partie en luzerne, et complantés d'une grande quantité d'arbres à fruits et de ceps de vigne.

Ils consistent :

PREMIER LOT.

En un terrain de la contenance de neuf cent quarante-sept mètres environ, sur lequel il existe les fondations d'un bâtiment et un hangar construit en bois de sapin, appuyé à l'ouest de la maison Chevalier; son toit, couvert en tuiles creuses, a une seule pente occidentale. Ce lot est confiné au nord par le troisième lot ci-après formé, au sud par la route du Bourbonnais, à l'est par la propriété Chevalier, et à l'ouest par une rue nouvellement ouverte.

L'adjudication de ce lot sera tranchée au pardessus la mise à prix de douze mille francs, ci. 12,000 f.

DEUXIÈME LOT.

En une autre partie de terrain, de la contenance de mille quatre-vingt-dix-huit mètres environ, confiné au nord par la route de la Bourgogne, au sud par le quatrième lot ci-après formé, à l'est par la propriété appartenant autrefois au sieur Fanton, et à l'ouest par une rue nouvellement ouverte.

L'adjudication de ce lot aura lieu au pardessus la mise à prix de huit mille francs, ci. 8,000

TROISIÈME LOT.

En une partie de terrain, de la contenance environ de quatorze cent quarante-neuf mètres, confinée au nord par le quatrième lot, au sud par le premier lot, à l'est par la propriété Zix, et à l'ouest par une rue nouvellement ouverte.

L'adjudication de ce lot sera tranchée au pardessus la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5,000

QUATRIÈME LOT.

Et en une partie de terrain, de la contenance environ de douze cent quarante-huit mètres, confinée au nord par le deuxième lot et la maison Viger, ci-devant Fanton, au sud par le troisième lot, à l'est par la propriété Villet, et à l'ouest par une rue nouvellement ouverte.

L'adjudication de ce lot sera tranchée au pardessus la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5,000

Total de la mise à prix des quatre lots: trente mille francs, ci. . . . . 30,000 f.

Après l'adjudication partielle de ces lots, il sera ouvert une enchère générale sur les quatre lots réunis, laquelle sera préférée si elle excède les enchères partielles.

L'adjudication définitive desdits immeubles sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séant Palais-de-Justice, place de Roanne, le samedi neuf décembre mil huit cent quarante-trois, à midi précis, au pardessus les mises à prix ci-dessus fixées, et outre les clauses et conditions du cahier des charges dressé pour parvenir à la vente.

Signé : **BLANC**, *avoué*.

NOTA. — Toutes personnes solvables seront admises à enchérir par le ministère d'avoué.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Me Blanc, avoué, demeurant à Lyon, quai d'Orléans, 11; à Me Mugnier, avoué, demeurant à Lyon, rue des Bouquetiers, 1, ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges. (5042)

Etude de Me Givord, avoué à Lyon, place du Petit-Collége, 3.

ADJUDICATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon

Du samedi 9 décembre 1843,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, quai Peyrollerie, 124, en face de la station des bateaux à vapeur.

Cette maison dépend de la succession de dame Anne-Marie Villard, veuve Lafay; elle est composée de deux corps de bâtiments, cour entre deux et terrasse sur le derrière.

Revenu . . . . . 3,500 fr.
Mise à prix. . . . . 40,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit Me Givord, avoué du poursuivant. (5880)

Etude de Me Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le quatre décembre 1843, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, rue Saint Georges, n° 86, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers, consistant en meubles meublants, linge et hardes, dépendant de la succession de dame Marie Tatin, décédée veuve de Jean-Pierre Valadier, en son vivant fabricante d'étoffes de soie. (3780)

Etude de Me Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

VENTE FORCÉE.

Samedi deux décembre mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, avenue de Saxe, à la Guillotière, lieu des Brotteaux, il sera procédé à la vente forcée d'effets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, commode, guéridon, batterie de cuisine, etc. (4501)

Salle de vente de MM. les commissaire-priseurs, place du Port-du-Temple, 42.

VENTE APRES DÉCÈS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

DE FEU M. L'ABBÉ TARPIN,

Le lundi 4 décembre 1843, et jours suivants,

A CINQ HEURES ET DEMIE DU SOIR.

Parmi les bons ouvrages dont cette bibliothèque se compose en général, on remarquera :

1° Une collection des Saints Pères grecs et latins, édition des bénédictins;

2° Une *Gallia Christiana*, 12 vol. in-folio; Histoire littéraire de la France, 12 vol. in-4°; Histoire générale des auteurs ecclésiastiques, par Doncellier, 23 vol. in-4°; une Biographie universelle de Michaud, avec supplément, 66 vol. in-8°, etc., etc.

L'on vendra, à la suite de cette bibliothèque, une collection du *Moniteur* depuis sa création jusques et y compris l'année 1843, 108 vol. in-folio, demi-reliure.

On se procure des catalogues chez M. Rivoire, libraire, place Montazet, n. 1, et au bureau de MM. les commissaires-priseurs. (2286)

Etude de Me Engler, huissier à Lyon, rue St-Jean, 8.

VENTE AUX ENCHÈRES

DES LIVRES

Provenant du commerce du sieur J. MICOLOT, libraire, rue Mercière, 21, et de l'ancienne librairie MAIRE,

QUI AURA LIEU LE 4 DÉCEMBRE 1843, ET JOURS SUIVANTS, A CINQ HEURES DU SOIR,

DANS LE MAGASIN DUDIT SIEUR MICOLOT,

PAR LE MINISTÈRE D'UN COMMISSAIRE-PRISEUR.

Parmi les livres à vendre on remarque un grand nombre de bons ouvrages de médecine, des ouvrages scientifiques, des classiques français, latins, allemands, anglais, italiens et espagnols, des ouvrages pour la jeunesse, des cartonnages pour étrennes, des livres de prières très-bien reliés, un très-grand nombre d'ouvrages de littérature, d'histoire, voyages, etc.; des ouvrages en feuilles, du papier à la rame, etc.

La vente des livres durera jusqu'au 20 décembre 1843, et le lendemain 21, à dix heures du matin, il sera vendu différents objets mobiliers consistant en montres vitrées, appareils pour le gaz, comptoirs, banque en noyer, échelle, chaises, rayonnages, tables, bibliothèque sapin, commode, placard, poêle et autres objets.

Il sera perçu cinq centimes par franc, applicables aux frais de vente.

Le catalogue des livres se distribue, à Lyon, chez M. Charavay, rue de l'Archevêché, 6, chargé de diriger la vente, et chez MM. les commissaires-priseurs, Port-du-Temple, 42. (3907)

ÉTUDE DE Me OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

VENTE VOLONTAIRE,

AUX ENCHÈRES,

le jeudi 14 décembre 1843, à l'heure de midi,

En l'étude et par le ministère de Me Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, 2,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, degrés du Change, 6.

Cette maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, un étage sur la façade et quatre étages sur le derrière, avec un autre bâtiment au nord de ladite maison, ayant cave, rez-de-chaussée et chambre au-dessus, cour entre deux et autre cour sur le derrière, indivise avec d'autres propriétaires.

Le revenu net de l'immeuble arrive à plus de 1,400 fr.

La vente aura lieu à l'extinction des feux, sur une mise à prix de 15,000 fr., au pardessus de laquelle les enchères seront reçues et l'adjudication tranchée.

S'adresser à Me Olivier, notaire, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter. (9451)

CABINET DE LECTURE ET LIBRAIRIE,

A VENDRE A DE BONNES CONDITIONS.

Ces deux établissements, bien achalandés et dans un état prospère, sont situés dans une jolie ville, siége d'une cour royale et d'une école de droit. On ne demanderait point d'argent à un acquéreur s'il se présentait, mais seulement des garanties suffisantes. La personne qui a l'intention de vendre aiderait encore long-temps de ses conseils et de ses soins celui qui achèterait.

On vendrait, si on le désirait, le cabinet seulement, qui ne contient pas moins de 4,000 volumes, presque tous in-8°, en bon état, et écrits par les meilleurs auteurs.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Rebreyend, chef des bureaux de la direction des contributions directes, rue Laurencin, n. 5, à Lyon. (344)

A vendre au faubourg de Vaise, sur la place du Marché.

UNE GRANDE ET VASTE REMISE construite en pierres, plus **UN TERRAIN** clos de murs à côté de ladite remise, plus **UN CHAR DE COTÉ** de hasard, ainsi qu'une **CALÈCHE** et une **VOITURE** à quatre places.

S'adresser chez M. Noir père, rentier, rue Royale, à Vaise, à l'angle de la rue du Marché, n° 1, au 1er. (338)

A vendre au château de Laval, à Charbonnières.

UNE FORTE PARTIE DE BOIS DE CHAUFFAGE au stère, tout chêne.

S'adresser, sur les lieux, à l'homme d'affaires. (343)

A céder de suite.

OFFICE D'HUISSIER

près la cour royale de Lyon.

S'adresser à M. Laforgue, rue Stella, 1. (2283)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE PENSION BOURGEOISE bien achalandé et ayant huit chambres garnies, situé rue des Bouchers, n° 26, au 2e.

S'y adresser. (332)

AVIS.

Le 25 novembre, 1843, entre cinq et six heures du soir, il a été perdu, depuis le pont Lafayette jusqu'en rue Neuve, en passant sous la voûte du Collége, une **BALLE DRAPERIE**, marquée C G, n° 141, Mouthe, pesant 92 kilogrammes.

La personne qui l'a trouvée est prié d'en donner connaissance à M. Pierre Condamin, commissionnaire, quai de Retz, en face du pont Lafayette, chargé de payer la récompense. (339)

Contribution César Casati.

Le liquidateur judiciaire de la succession de M. César Casati, ancien notaire à Lyon, prévient les créanciers de cette succession qu'une distribution par contribution est ouverte au greffe du tribunal civil de Lyon, afin qu'ils aient à produire immédiatement leurs titres par le ministère d'un avoué pour éviter la déchéance de leurs droits. (340)

AVIS.

Lundi, 27 novembre, il a été volé une chaîne en or de quatorze rangs, avec une plaque carrée et un gros sabot. MM. les orfèvres sont priés de la retenir si on la leur présentait pour la vendre, et d'en donner avis à M. Cognet, aubergiste, rue de Trion, 3. (342)

AVIS AUX CONSOMMATEURS.

JEAN-MARTIN PFEIFFER, charcutier à Strasbourg, a l'honneur de prévenir MM. les consommateurs qu'à dater du 1er de ce mois, il tiendra à Lyon, pendant toute la saison d'hiver, un dépôt de choucroûte de sa fabrication en barils de 25 à 50 kilogrammes, poitrines de porc fumées, jambons de Mayence, jambons roulés, langues de bœuf fumées cuites, et autres comestibles, le tout à des prix très modérés.

S'adresser au dépôt, 3, grande rue Sainte-Catherine, au 1er. (2268)

Fabrique de Caout-Chouc.

MM. **BILLAZ et GAYET**, place de la Fromagerie, n. 5, à Lyon, se chargent de faire confectionner les manteaux et paletots sur mesure aux prix suivants :

Manteaux en caout-chouc, de . . 35 à 50 fr.
Paletots — de . . 30 à 45 fr.
Etoffes à vendre au mètre, de . . 10 à 16 fr. (201)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux *vins* le parfum du *vin de Bordeaux* et la propriété de se conserver. (7260)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le *poil* et le *duvet* sans altérer la *peau*.— Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement cacité de ce peet froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien maciL'effiaSaints hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à phartus. appelée n, Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande; à Saint-Etienne, *chau*lair, MonestiCe rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. desprèsépcicier, ladSirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au propectus. (8570)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Léviste, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou flueurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'**EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE** et la **POUDRE DIURÉTIQUE**, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

DU 1er AU 10 DÉCEMBRE,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

à SEPT heures du matin. (7144)

DRAGÉES ET PASTILLES

De Lactate de Fer,

DE GÉLIS ET CONTÉ,

Approuvées par l'Académie royale de Médecine,

Pour la guérison des pâles couleurs, flueurs blanches, maux d'estomac et faiblesse de tempérament.

Pharmaciens dépositaires : LYON, Vernet, place des Terreaux, Caroque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins; BELLEVILLE-SUR-SAONE, GIROUX; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, Briand; TARARE, Michel, Mandet; THIZY, Bouvier; VILLEFRANCHE, Ayot; BOURG, Béraud, Hoste; GEX, Giroy; MONTLUEL, Coheux; MACON, Lacroix; RIVE-DE-GIER, Rigaud; ROANNE, Roubaud; Mercier; SAINT-ETIENNE, Martinet, Chermezon; TOURNON, pharmacie de l'hospice; GRENOBLE, Savoye, rue Lafayette; LE PÉAGE, Offroy; VOIRON, Delange, VIENNE, Viguier, et, dans chaque ville, dans toutes les pharmacies où l'on trouve les autres remèdes particuliers. (3033—6638)

A DATER DU 1er DÉCEMBRE 1843,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours pairs à 7 heures du matin. (7311)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute âcreté ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABOR, et à Thizy, à la pharmacie BOUVIER. (8778)

MESSAGERIES L'AIGLE.

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1er DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie-des-Terreaux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont.

A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinais. (2284)

JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES,

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à **6** *heures du matin.* (7571)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR,

Quai de la Charité, n. 28.

Transports de Voyageurs et de Marchandises.

A dater du 5 novembre, le service spécial entre LYON et VALENCE n'aura lieu que tous les deux jours.

LA COLOMBE

partira du port de la Charité tous les jours **IMPAIRS**, à **10** heures et demie du matin. (7145)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
Rue Poulaillerie, 19.